

Usufruit donné a ma tante

Par Leroux Linda, le 10/09/2018 à 10:55

mon père a donner l'usufruit a sa sœur que va t il se passer lors de son décès quelle sont les démarches a effectuer

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !
Merci.

Par Visiteur, le 10/09/2018 à 11:33

dire bonjour?

Par fabrice58, le 10/09/2018 à 13:09

Aucune démarche, l'usufruit ne se lègue pas, il rejoindra donc à son décès la nue-propriété, le nu-propriétaire aura donc la pleine propriété du bien.

Par Leroux Linda, le 12/09/2018 à 09:59

je vous remercie bonne journée